



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

TGV

Question écrite n° 3008

Texte de la question

M Jean-Pierre Lapaire attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les conséquences de la mise en oeuvre du TGV Tours-Vendôme-Paris pour la desserte de l'agglomération orléanaise. Environ 4 000 de ses habitants travaillent en région parisienne. Une crainte s'exprime que le développement de l'axe du TGV ne devienne une priorité qui s'effectuerait au détriment de la desserte ferroviaire d'Orléans vers Tours et Paris, notamment au niveau de ses cadences. En conséquence, il lui demande si le fonctionnement du TGV Tours-Vendôme-Paris modifiera la desserte ferroviaire de l'agglomération orléanaise.

Texte de la réponse

Reponse. - En ce qui concerne la desserte Paris-Les-Aubrais-Orléans, la SNCF s'est engagée à maintenir au minimum le nombre de liaisons en service en 1984. Il faut toutefois préciser que deux trains dont l'horaire est distant de moins d'un quart d'heure ne sont pas commercialement distincts et sont comptés pour un seul. En outre le nombre de trains pénétrant en gare d'Orléans sera accru grâce à la mise en service de matériel réversible qui facilitera les manœuvres en gare. En ce qui concerne la desserte des gares situées entre Orléans et Tours, le nombre de trains sera également au moins maintenu. Il sera éventuellement augmenté en fonction de l'évolution de la demande. Les horaires seront mieux adaptés aux besoins des usagers et le nombre d'arrêts augmente. La mise en service du TGV, en libérant du matériel classique, permettra en effet d'accroître le nombre de trains circulant entre Paris et Saint-Pierre-des-Corps. La encore, l'accroissement du parc de matériel réversible permettra à un plus grand nombre de rames de pénétrer dans les gares d'Orléans et de Tours.

Données clés

Auteur : [M. Lapaire Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3008

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2645